



Département : HAUTES-ALPES
Commune : PRUNIERES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Le Maire soussigné certifie que l'arrêté n°2017-011 relatif à l'enquête publique du projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme est affiché depuis le 6 juillet 2017 dans la vitrine extérieure devant la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2131-2 du Code des Collectivités Territoriales.

A : PRUNIERES le : 18 juillet 2017

Le Maire
PIERRE DOUSSOT,





Département : HAUTES-ALPES
Commune : PRUNIERES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Le Maire soussigné certifie que conformément aux prescriptions de l'article R 123-1 du code de l'environnement, l'avis d'enquête publique du projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme est affiché depuis le 13 juillet 2017 dans la vitrine extérieure devant la porte de la mairie et sur les six autres panneaux d'affichage de la commune situés aux hameaux et endroits suivants : le Serre, la Bascule, les Vignes, Pra Périer, les Blanchons et au niveau de l'abribus.

A : PRUNIERES le : 18 juillet 2017

Le Maire
PIERRE DOUSSOT,

